



# Conseil économique et social

Distr. générale  
21 février 2022  
Français  
Original : anglais

## Comité chargé des organisations non gouvernementales

### Session ordinaire et reprise de la session de 2022

17-26 mai, 7 juin, 29-31 août, 1<sup>er</sup>-7 septembre  
et 15 septembre 2022\*

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

### Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

## Ordre du jour provisoire annoté

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales :
  - a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures ;
  - b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement ;
  - c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.
4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil :
  - a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif et dont l'examen a été reporté ;
  - b) Nouveaux rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif.
5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales.
6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des

\* Conformément à la décision 2022/313 du Conseil économique et social.



représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil :

- a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales ;
  - b) Questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail informel ;
  - c) Questions connexes diverses.
7. Rapports spéciaux.
  8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG.
  9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2023 du Comité.
  10. Adoption du rapport du Comité sur sa session de 2022.

## **Annotations**

### **1. Élection du Bureau**

En vertu de l'article 18 du Règlement intérieur du Conseil économique et social, le Comité élit chaque année, au début de sa première séance, un président ou une présidente et quatre vice-présidents ou vice-présidentes. Conformément à l'article 19, les membres du Bureau sont rééligibles. Par la suite, un ou une des vice-présidents ou vice-présidentes est désigné(e) pour assumer les fonctions de rapporteur.

### **2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation**

Conformément à l'article 13 du Règlement intérieur du Conseil, le Comité adopte, au début de chaque session, après l'élection du Bureau, l'ordre du jour de la session en se fondant sur l'ordre du jour provisoire. Le Conseil a approuvé l'ordre du jour provisoire de la session en cours dans sa décision 2022/308.

### **3. Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil et demandes de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales**

#### **a) Demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement dont le Comité a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures**

Le Comité examinera les demandes d'admission et les demandes de reclassement dont il a décidé de reporter l'examen lors de sessions antérieures.

#### **Documentation**

Demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales et dont le Comité a reporté l'examen lors de sessions tenues entre 2008 et 2021 ([E/C.2/2022/CRP.1](#)).

#### **b) Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif et nouvelles demandes de reclassement**

Le Comité examinera les nouvelles demandes d'admission au statut consultatif ou de reclassement reçues d'organisations non gouvernementales et se prononcera à leur sujet.

### **Documentation**

Nouvelles demandes d'admission au statut consultatif auprès du Conseil économique et social reçues d'organisations non gouvernementales : mémorandums du Secrétaire général (E/C.2/2022/R.2 et E/C.2/2022/R.2/Add.1-21).

Aucune nouvelle demande de reclassement n'a été reçue.

#### **c) Demandes émanant d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui ont fusionné avec d'autres organisations non gouvernementales non dotées de ce statut**

Le Comité examinera les nouvelles demandes d'organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif qui ont fusionné avec des organisations non gouvernementales non dotées de ce statut.

### **Documentation**

Aucune nouvelle demande n'a été reçue.

#### **4. Rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil**

##### **a) Rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif dont l'examen a été reporté**

##### **b) Nouveaux rapports quadriennaux présentés par les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif**

Conformément aux dispositions de la résolution 1996/31 du Conseil, les organisations dotées du statut consultatif auprès de celui-ci doivent présenter tous les quatre ans un rapport sur les activités qu'elles ont menées en ce qui concerne l'Organisation des Nations Unies, ou l'appui qu'elles ont apporté à ses travaux. Le Comité examinera les rapports quadriennaux dont l'examen a été reporté lors des sessions tenues entre 2006 et 2021 ainsi que ceux présentés pour la période 2017-2020.

### **Documentation**

Compilation des rapports quadriennaux présentés par des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social et dont l'examen a été reporté lors de sessions antérieures (E/C.2/2022/CRP.2).

Rapports quadriennaux pour les périodes 2017-2020 : notes du Secrétaire général (E/C.2/2022/2, E/C.2/2022/2/Add.1-5 et E/C.2/2022/CRP.5-39).

#### **5. Renforcement du Service des organisations non gouvernementales**

Le Secrétariat présentera un rapport oral sur la question.

#### **6. Examen des méthodes de travail du Comité : application de la résolution 1996/31 du Conseil s'agissant, notamment, du processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales, et de la décision 1995/304 du Conseil**

Dans sa résolution 72/305, l'Assemblée générale a invité le Comité chargé des organisations non gouvernementales à examiner rapidement les moyens de gérer efficacement la prolifération des demandes d'admission au statut consultatif émanant de ces organisations, conformément au mandat qui lui a été confié dans la résolution 1996/31 du Conseil en date du 25 juillet 1996.

**a) Processus d'accréditation des représentants des organisations non gouvernementales**

**b) Questions inscrites à l'ordre du jour du groupe de travail informel**

À sa session de 2000, le Comité a créé un groupe de travail informel ouvert à tous ses membres qu'il a chargé d'examiner ses méthodes de travail, y compris les questions d'accréditation, les procédures, la coordination avec le secrétariat de la Commission des droits de l'homme, l'amélioration du processus d'information des organisations non gouvernementales et les questions de sécurité. À la reprise de sa session de 2019, le Comité a créé un groupe de travail informel chargé d'étudier, en consultation avec le Secrétariat, les propositions relatives à la mise en œuvre de l'examen des demandes d'admission au statut consultatif au regard de la Liste récapitulative du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies, en vue de soumettre lesdites propositions au Comité pour examen. À sa session ordinaire de 2020, suivant une recommandation du groupe de travail informel, le Comité a décidé de modifier le questionnaire de demande d'admission pour y inclure des questions visant à établir si l'organisation demandant le statut consultatif, des membres de son organe exécutif ou directeur, ou des membres ou des entités participantes autres que des personnes étaient inscrits sur la Liste récapitulative ou financés par des personnes ou des entités qui y figuraient.

**c) Questions connexes diverses**

Organisations sollicitant un changement de nom.

Organisations souhaitant être rayées de la liste des organisations dotées du statut consultatif en raison de leur dissolution.

**Documentation**

Récapitulatif des demandes de changement de nom reçues par le Secrétariat (E/C.2/2022/CRP.3).

**7. Rapports spéciaux**

Le Comité est saisi d'une lettre du Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies en date du 4 janvier 2021 concernant neuf organisations dotées du statut consultatif auprès du Conseil et les réponses qu'ont faites ces organisations aux questions posées par le Comité.

**8. Fonds général de contributions volontaires à l'appui des activités du Réseau régional informel ONU-ONG**

Par sa décision 2002/225, le Conseil a créé le fonds général de contributions volontaires et prié la Section des organisations non gouvernementales de trouver et d'obtenir les ressources financières, humaines et techniques nécessaires pour mener, en collaboration avec les organisations non gouvernementales, les gouvernements et les autres parties prenantes intéressées, les projets de développement devant être entrepris dans le cadre du Réseau régional informel ONU-ONG.

Le Secrétariat présentera un rapport oral à ce sujet.

**9. Ordre du jour provisoire et documentation de la session de 2023 du Comité**

Dans sa résolution 1894 (LVII), le Conseil a prié le Secrétaire général de présenter à ses organes subsidiaires, à chacune de leurs sessions, un projet d'ordre du jour provisoire pour la session suivante ainsi que des renseignements relatifs à la documentation.

**10. Adoption du rapport du Comité**

Le Comité doit faire rapport au Conseil sur les travaux de sa session de 2022.

---